

Rapport du jury

Examen professionnel SAENES classe exceptionnelle

Session 2023

L'examen professionnel SAENES classe exceptionnelle se déroule en 2 temps : admissibilité au travers de l'étude d'un dossier RAEP puis un entretien de 25 minutes pour l'admission.

Par arrêté publié le 22 Décembre 2022, 10 postes étaient à pourvoir pour l'Académie de Normandie sur 331 au niveau national, pour la première session de l'Académie fusionnée.

1. Statistiques générales

Inscrits	55	
Nombre de dossiers déposés	41	74.5 % des inscrits
Admissibles	30	54.5 % des inscrits 73.2 % des dossiers déposés
Présents aux épreuves d'admission	30	100% des admissibles
Admis	10	33.3% des admissibles

Epreuve d'admissibilité

		Coefficient 3
Seuil d'admissibilité	12.2/20	36.6/60
Moyenne d'admissibilité	14.2/20	42.6/60
Note maximum obtenue	17.5/20	52.5/60

Epreuve d'admission

		Coefficient 5
Note minimum obtenue	10/20	46/100
Moyenne d'admission	13.7/20	68.4/100
Note maximum obtenue	19.5/20	80/100

Résultat global

		Coefficient 8
Seuil d'admission	14.8/20	118.4/160
Moyenne d'admission	16.15/20	129.2/160
Note maximum obtenue	18.75/20	150/160

2. Epreuve d'admissibilité : évaluation du dossier de RAEP

Cette épreuve consiste en l'étude du dossier de Reconnaissance des Acquis de l'Expérience Professionnelle fourni par le candidat. Le coefficient attribué est 3. Le jury a convenu d'attribuer 8 points pour la forme (syntaxe, plan, précision, logique, documents de travail) et 12 points pour le fonds du dossier (diversité des postes, des missions, compétences, volonté et pertinence de la formation personnelle, projection).

Observations du jury :

Le premier enseignement de la lecture de l'ensemble des dossiers est une grande qualité et une grande diversité des parcours des candidats. Il n'existe donc pas un parcours préférentiel mais un ensemble de missions, postes, compétences complémentaires qui marquent l'évolution professionnelle des candidats.

Les dossiers qui se sont démarqués sont ceux qui font apparaître clairement une évolution professionnelle en aboutissant à une projection dans d'autres missions à court ou moyen terme.

Une mise en relief de leur parcours professionnel au travers des différentes expériences, grâce à un propos structuré, problématisé qui met en perspective les enjeux des fonctions exercées. Le dossier de RAEP n'est pas simplement une chronologie des postes occupés ou une énumération des tâches exécutées.

Conseils aux candidats :

- ↳ Apporter une attention rigoureuse à la syntaxe et l'orthographe
- ↳ Faire preuve de précision dans le récit des missions
- ↳ Respecter l'anonymat dans les documents annexes sous peine de rupture d'anonymat entraînant le caractère irrecevable de la candidature
- ↳ Mettre en avant les compétences acquises dans le domaine managérial
- ↳ Compléter le RAEP par des documents annexes pertinents
- ↳ Eviter le récit de tâches et prendre de la hauteur sur le quotidien
- ↳ Détailler de manière exhaustive les formations professionnelles
- ↳ Soigner une conclusion au dossier qui permet de mesurer la projection du candidat vers de nouvelles responsabilités

3. Epreuve d'admission

L'épreuve consiste en un entretien avec le jury composé de trois personnes. La durée de cet entretien est de 25 minutes dont 5 minutes au plus de présentation du candidat suivi d'un échange sur le principe d'un questionnement sur le RAEP et la présentation. Des mises en situation peuvent être également proposées. Le coefficient de cette épreuve est 5.

Le jury a évalué chez les candidats 4 domaines : leur présentation liminaire, leurs qualités professionnelles, leurs connaissances générales du système et leur projection dans de nouvelles responsabilités.

Observations du jury :

La durée de la présentation est normée par l'arrêté du 21 décembre 2010 et notamment son article 5 " présentation d'une durée de 5 minutes au plus". Les candidats doivent donc s'astreindre à la respecter. Les candidats « trop longs » n'ont pas été arrêtés mais le dépassement de temps dénote un manque de préparation qui se ressent sur la notation.

La présentation doit être claire et dynamique. L'exposé doit mettre en valeur, en s'appuyant sur les tâches et missions confiées, les compétences acquises et le potentiel du candidat. A ce titre, Il convient de privilégier les présentations qui s'inscrivent dans une logique d'acquisition des compétences plutôt que strictement chronologique.

Enfin, il est conseillé aux candidats de conclure leur exposé par les motivations qui les conduisent à présenter cet examen professionnel en se projetant par exemple dans de nouvelles fonctions. En effet, certains candidats semblent encore penser que l'accès au grade de classe exceptionnelle ne serait « qu'une juste » reconnaissance de leur parcours.

Lors des mises en situation, le jury attend que le candidat fasse preuve de réflexion et de bon sens dans le traitement de la situation qui lui est soumise.

Dans l'ensemble, les candidats ont démontré leur grande qualité professionnelle et justifié leur admissibilité. L'épreuve a donc été remarquablement préparée.

Conseils aux candidats :

↳ Prendre en compte l'attente de la capacité d'encadrement qu'implique le passage à la classe exceptionnelle. Dans ce cadre, il n'est pas nécessaire d'avoir eu des fonctions d'encadrement mais d'être parvenu à se projeter dans des compétences managériales.

↳ Faire vivre sa présentation

↳ Incarner des Valeurs

↳ Procéder à une présentation complémentaire du RAEP qui met en avant une personnalité, un bon sens ou /et une capacité de projection

↳ Mettre en avant les missions supplémentaires, les investissements qui ne figurent pas dans les fiches de poste initiales, les prises d'initiatives

↳ Montrer une ouverture à d'autres structures, un intérêt pour d'autres services, établissements du système éducatif

4. Pour conclure

Les membres jury ont constaté un très bon niveau global des candidats comme l'atteste la moyenne obtenue aux deux épreuves. Un grand nombre de candidats a semblé en manque de confiance en soi.

Il serait regrettable qu'un échec à cet examen soit considéré comme un refus d'attribuer une reconnaissance de la valeur professionnelle, tant le niveau des 10 lauréats était haut. Il faut noter que nombre de ses candidats pourrait assurément postuler à des concours de catégorie A.

Toutefois, il convient de renouveler les conseils généraux suivants :

↳ Une préparation à l'examen professionnel est indispensable tant pour l'épreuve écrite sur la forme que sur l'épreuve orale afin de bien gérer le temps imparti.

↳ La connaissance du système éducatif est indispensable et fait la différence. Les candidats « enfermés » dans leur seul domaine se sont vus pénaliser au regard des autres.

↳ Les RAEP chronologiques ou descriptifs des tâches quotidiennes ont été désavantagés au profit de la mise en perspective, dans un écrit concis, clair et aéré des compétences acquises tout au long du parcours professionnel.

↳ La spontanéité et le bon sens ont été appréciés dans le cadre de l'entretien

Le président du jury
Jérôme CLERC